



Communiqué de presse

Conseil d'administration du Parc national de la Vanoise du 30 septembre 2020

Le conseil d'administration du Parc national de la Vanoise s'est tenu à Frontenex, ce 30 septembre.

Installation des nouveaux administrateurs et élection de la 1^{ère} vice-présidence du CA

Cette séance a vu l'installation des nouveaux administrateurs - 12 maires et 2 représentants d'intercommunalités - pour un CA à nouveau complet, après plusieurs mois d'intermittence, compte tenu du contexte sanitaire. L'arrêté de composition du CA prévoit en effet 12 sièges de maires et 2 sièges de représentants d'intercommunalités. Par ailleurs, la fonction de 1^{er} vice-président était libre depuis la fin du mandat d'Armelle Rolland (maire de Pralognan-la-Vanoise jusqu'en mars 2020) et les administrateurs ont élu Alain Emprin, maire de Villaroger, nouveau 1^{er} vice-président du CA. Ils ont aussi élu Jacques Arnoux, maire de Val-Cenis et Serge Revial, maire de Tignes, qui siègeront au bureau du CA.

Évaluation du protocole "Bien vivre ensemble en Vanoise"

Suite à une crise sans précédent entre l'établissement public et le territoire, et à la demande du CA du Parc, le Conseil départemental avait lancé un processus d'audit-médiation en 2016. Le résultat de cet audit avait conduit à l'élaboration du protocole « Bien Vivre Ensemble en Vanoise », qui identifiait 17 thématiques conflictuelles, à traiter pour renouer le dialogue. Les premiers des 17 groupes de travail (associant élus, socio-professionnels du territoire et experts) ont démarré en 2017. Depuis, les différents plans d'actions issus de ces groupes ont été intégrés dans l'activité de l'établissement, prenant ainsi en compte les attentes identifiées.

L'objectif initial est en partie atteint et la Présidente, Rozenn Hars, a remercié les administrateurs, les agents du Parc, les élus, les représentants associatifs et professionnels, activement engagés dans cette démarche qui **aboutit aujourd'hui à des relations apaisées et rationnelles avec l'établissement, sans nier qu'il puisse y avoir des points de divergence.**

L'acte II de "Bien vivre ensemble en Vanoise"

Le dernier CA du 10 juillet a validé le principe d'une **clôture de cette étape de mise en œuvre du protocole "Bien vivre ensemble en Vanoise" via une étape d'évaluation du travail accompli, et de mise en perspective.** Co-piloté par le Conseil d'administration et le Conseil départemental, elle a été confiée au prestataire MBSC. Il s'agit de faire le **bilan des résultats du protocole et des 17 chantiers d'ici novembre** et d'identifier d'ici fin janvier les axes stratégiques à intégrer dans une feuille de route pour les 3 prochaines années. **La parole sera donnée aux conseillers municipaux et à un panel d'acteurs socioéconomiques choisis par les maires, ainsi qu'au personnel du Parc et aux gardiens de refuges, soit près de 80 personnes auditées d'ici le 31 octobre.**

Un **nouveau mode d'organisation est aussi à définir.** De nombreux groupes de travail issus de l'audit-médiation : tourisme, patrimoine bâti, communication, éducation à l'environnement... sont en effet passés du stade de l'élaboration d'une politique à celui du suivi de la mise en œuvre. Dans l'immédiat, sur proposition du bureau du CA, le Président de l'association des maires de Vanoise sera sollicité pour proposer des élus volontaires afin de remplacer ceux qui ont quitté leurs fonctions. Ce, pour une durée d'un an, le temps de consolider la suite. Tous les élus du CA seront par ailleurs invités aux prochaines réunions des groupes de travail afin qu'ils puissent en être informés et participer.





© Parc national de la Vanoise – Maëlle Lepoutre

Démarche de renouvellement du diplôme européen des espaces protégés

Le Diplôme européen des espaces protégés est une distinction accordée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe à des espaces naturels ayant un intérêt européen exceptionnel et faisant l'objet d'une gestion exemplaire. Les Parcs nationaux de Vanoise et du Grand Paradis bénéficient conjointement de ce diplôme dont le dernier renouvellement date de 2011. **Valable 10 ans, il nécessite pour être renouvelé une visite, mandatée par le Conseil de l'Europe, pour évaluer la bonne mise en œuvre des engagements des deux parcs.** Une nouvelle résolution pourra ensuite être validée par le Conseil de l'Europe, sur la base d'engagements des Parcs pour 10 ans. Le CA a donné son accord pour engager le processus de renouvellement.

Saison estivale : la montagne grande gagnante de l'été 2020

Un retour a été fait sur l'été 2020 et sur la façon dont l'établissement Parc s'est adapté au contexte sanitaire de la Covid. De manière générale, la montagne est ressortie grande gagnante de l'été. L'épidémie a fait **privilégier les grands espaces extérieurs** et a incité une **nouvelle clientèle française** à rester sur le territoire national. La météo très favorable a encouragé la pratique d'activités au grand air, en altitude. La crise économique a orienté vers une **destination montagne au rapport qualité/prix avantageux**, permettant des activités découvertes, entre amis et en famille. La **clientèle a été plus jeune** : davantage de familles avec enfants, de jeunes (18-25 ans) et de solos. En **refuge**, on a vu une **hausse de la fréquentation** en journée (restauration) et un nombre de nuitées meilleur qu'espéré. Un **nombre important de bivouacs** a été enregistré autour des refuges, avec une forte demande de demi-pension, nécessitant une adaptation du service des gardiens. Corollaire de la fréquentation, les **parkings ont été saturés** presque tous les jours. On note en revanche une **diminution des contacts dans les points-info** en vallée. Ont également observés de **nouveaux comportements** : des personnes arrivant pour faire un GR ou une itinérance sans carte, sans réservation, sans connaissance, avec une recherche de « clé en main » sur place, instantanément. Et pour finir, bonne nouvelle : malgré la hausse de fréquentation, **pas de hausse des incivilités, infractions et déchets**. Merci à tous les visiteurs du Parc d'avoir été respectueux de ces patrimoines exceptionnels !

Quiétude hivernale de la faune : co-construction de solutions à Aussois

Les administrateurs ont pris connaissance de l'avancement du projet de co-construction de solutions en faveur de la quiétude hivernale de la faune, sur la commune d'Aussois, haut lieu du ski de randonnée et de la raquette. L'objectif est de **comprendre les perceptions des acteurs du territoire** sur la sensibilité de la faune sauvage du Parc et de **recueillir leurs connaissances**, pour pouvoir ensuite **élaborer des solutions concertées**. Le sociologue Jean-Pierre Mounet, et l'association Cohérence, ont mené des enquêtes auprès de socio-professionnels (accompagnateurs en montagne, moniteurs de ski, guides, ...), d'élus et d'agents de la fonction publique (domaine skiable, département...), d'hébergeurs touristiques et d'associations (sports, environnement, ...), soit 35 acteurs interrogés. Une matière riche a été recueillie. Restitution prévue sur le territoire en novembre, avant un atelier de co-construction pour la mise en place d'actions.

Projet POIA "Birdski" : retour sur les premières actions

Un point a été consacré à la **présentation des premiers résultats du projet Birdski** démarré fin 2019. Le projet a pour objectif de limiter la fragmentation des milieux au sein des domaines skiables, préjudiciable aux espèces comme le tétras-lyre, en situation de survie l'hiver. Il s'agit aussi de protéger les oiseaux des percussions mortelles de câbles de remontées mécaniques et de limiter au maximum le dérangement de la faune sauvage en hiver. Parmi les actions réalisées cette année : la mise en place de zones de quiétude pour le tétras-lyre, en domaine skiable, et la visualisation par des balises de câbles de remontées mécaniques. Yves Dimier, gestionnaire du domaine skiable de Val Cenis a témoigné en séance des actions menées cet été sur le domaine, et de l'implication forte des agents du domaine pour mener à bien ce projet.

2/2